

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main, à Dudswell, le mardi 26 juin 2018, à 18 h 30, avec avis de convocation et à laquelle étaient présents :

Sont présents : Mme Mariane Paré, Maire
 M. Alain Dodier, conseiller
 Mme Véronick Beaumont, conseillère
 M. Michel Gagné, conseiller
 Mme Marjolaine Larocque, conseillère
 Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absent : M. Réjean Cloutier, conseiller

Madame Marie-Ève Gagnon directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Mme Mariane Paré, Maire, constate que tous les membres présents, ci-haut mentionnés, forment quorum et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution no 2018-211**

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Droit de signature des permis du département d'urbanisme, des infrastructures et des bâtiments
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. DROIT DE SIGNATURE DES PERMIS DU DÉPARTEMENT D'URBANISME, DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS
Résolution no 2018-212**

ATTENDU QUE pour émettre des permis le conseil doit mandater par résolution les employés responsables de l'émission de permis.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce conseil autorise Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale, et M. Pierre Bouchard, inspecteur par intérim, à avoir le droit de signature des permis du département d'urbanisme, des infrastructures et des bâtiments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Marjolaine Larocque, conseillère, propose la levée de la séance à 18h48.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière